

ATTESTATION¹

Je soussigné(e) **M. THEVENOUX Bruno**, Directeur :

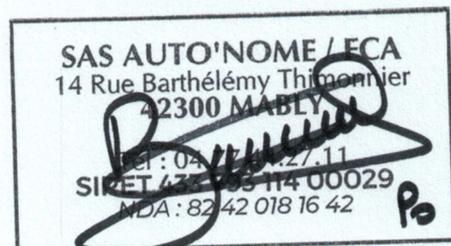
AUTO'NOME FCA
14 rue Barthélémy Thimonnier
42300 MABLY

atteste que Monsieur PERIC Antony a suivi la formation de Contrôleur Technique PL ayant démarré le lundi 18 mars 2024 et a obtenu un résultat satisfaisant à l'évaluation intermédiaire dans le cadre de la formation au CQP Contrôleur technique P.L., qui lui confère le statut de contrôleur stagiaire.

Fait pour valoir ce que de droit.

A MABLY, le 25 Avril 2024

M. THEVENOUX Bruno



Arrêté du 27 juillet 2004 modifié relatif à la mise en place et à l'organisation du contrôle technique de véhicules dont le poids total en charge est supérieur à 3,5 tonnes - Annexe IV modifié par l'arrêté du 10 mai 2022 - art. 9 relatif à la qualification des contrôleurs et des exploitants et exigences relatives aux organismes de formation et aux formateurs.

CQP CTPL - Attestation de contrôleur stagiaire

Association Nationale pour la Formation Automobile

43bis route de Vaugirard - 92190 Meudon - Tél. : +33 (0)1 41 14 16 18 - anfa-auto.fr

Association régie par la loi 1901 - N°SIRET 794 671 497 00385